

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 161-2020, 11 mars 2020

CONCERNANT la nomination de monsieur Jonathan Gignac comme sous-ministre adjoint au ministère de l'Économie et de l'Innovation

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Jonathan Gignac, vice-président infrastructures et investissements stratégiques, Société du Plan Nord, cadre classe 3, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère de l'Économie et de l'Innovation, administrateur d'État II, au traitement annuel de 210 212 \$ à compter du 6 avril 2020 et que ce traitement soit révisé selon les règles applicables à un sous-ministre du niveau 2;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à monsieur Jonathan Gignac comme sous-ministre adjoint du niveau 2.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

72082

Gouvernement du Québec

Décret 162-2020, 11 mars 2020

CONCERNANT madame Dominique Fortin

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QU'en vertu de l'article 59 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1), soit attribué à madame Dominique Fortin, administratrice d'État II, le classement de cadre classe 2 au ministère des Relations internationales et de la Francophonie, à son traitement annuel comme sous-ministre associée du niveau 1;

QUE le présent décret prenne effet à compter des présentes.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

72083

Gouvernement du Québec

Décret 163-2020, 11 mars 2020

CONCERNANT monsieur Raymond Sarrazin

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QU'en vertu de l'article 59 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1), soit attribué à monsieur Raymond Sarrazin, administrateur d'État II, le classement de cadre classe 2 au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à son traitement annuel comme sous-ministre adjoint du niveau 2;

QUE le présent décret prenne effet à compter du 6 avril 2020.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

72084

Gouvernement du Québec

Décret 164-2020, 11 mars 2020

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec à la Rencontre du Conseil de la fédération ainsi qu'à la Réunion des premiers ministres qui se tiendront le 13 mars 2020

ATTENDU QUE la Réunion des premiers ministres se tiendra à Ottawa (Ontario), le 13 mars 2020;

ATTENDU QUE cette réunion sera précédée de la rencontre du Conseil de la fédération;